

Le procès en appel du leader sécessionniste Sisiku Ayuk Tabe et de neuf autres dirigeants séparatistes a été une nouvelle fois reporté au 17 septembre 2020.

C'est déjà le quatrième report de cette procédure en appel. Raison du report cette fois, les magistrats chargés du dossier ont été mutés le 10 août 2020 lors du dernier vaste mouvement dans la magistrature.

Arrêtés en janvier 2018 au Nigeria, Sisiku Julius Ayuk Tabe et ses neuf co-accusés avaient été condamnés à la prison à vie par le tribunal militaire de Yaoundé le mardi 20 août 2019. En plus de la prison à vie, ils avaient écopé d'une amende de 250 milliards FCFA (381 millions d'euros). Poursuivis pour, « **apologie d'actes de terrorisme, sécession, complicité de terrorisme, financement d'actes de terrorisme, révolution, insurrection, hostilité contre la patrie, propagation de fausses nouvelles, atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, défaut de carte nationale d'identité** », les leaders séparatistes anglophones avaient été reconnus coupables de tous les chefs d'accusation retenus contre eux.

Appel

Lors des deux premières audiences en appel, les leaders séparatistes n'avaient pas été extraits de leurs cellules. A la troisième audience, les accusés avaient exigé d'être interrogés en anglais.

En rappel, un tribunal nigérian avait jugé « **illégal** » leur extradition vers le Cameroun estimant qu'ils bénéficiaient du statut de « réfugiés ».
